

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**

**Convocation le : 09 décembre 2024**

**Affichage le : 17 décembre 2024**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSET - Vanessa DAUJEAN – Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Didier GAULT - Gaël LAPALUS -**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 18 novembre 2024 est adopté, à l'unanimité.

Madame JOUSSEAU Laurence est nommée secrétaire de séance.

**1) – Dossier Appel à Projets du Département pour 2025 – Devis travaux de Voirie –**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du règlement d'intervention de l'Appel à Projets Départemental 2025 adopté en Assemblée Départementale le vendredi 22 novembre 2024.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier peut être déposé dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie communale subventionné à hauteur de 20 % d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 26 000 € HT, soit un montant maximum de subvention de 5 200 €.

Monsieur BARRAUD Robert, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présente un premier devis de travaux concernant le chiffrage des travaux de voirie :

- Reprofilage de la route du tacot du carrefour de la route du lavoir jusqu'à la route de Pillon d'un montant de 48 160 € HT
- Reprofilage sur une partie de la route de la Montagne au carrefour de la route des Teppes, avec canalisation des eaux de pluie route des Teppes dans le fossé existant, d'un montant de 11 632.50 € HT

Pour un montant global de 59 792.50 € HT soit 71 751.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'inscription de ces travaux sur le prochain budget 2025 et sollicite l'inscription de ces travaux dans le cadre de l'Appel à Projet Départemental 2025.

**2) – Dossier GEOPTIS – Tableau de la voirie communale -**

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués par la société GEOPTIS concernant la réalisation d'un tableau de classement des voies qui permet de mettre à jour la longueur de la voirie communale. Actuellement d'environ 18 kms, le nouveau recensement effectué permet d'obtenir près de 35 kms.

Suite à la réunion du vendredi 22 novembre dernier avec les membres de la commission voirie et le représentant de la société GEOPTIS, une mise à jour d'un tableau a pu être réalisé concernant les hameaux et lieudits.

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2e alinéa du code de la voirie routière ;

Considérant que les chemins ruraux appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Considérant l'actuelle longueur de voirie communale, relevant du domaine public routier, prise en compte pour un total de **18 135** mètres ;

Sur proposition du maire ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle longueur de voirie communale, d'un total de **35 778** mètres.

Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

### **3) – Délibération Modificative n° 1 – Transfert de crédits -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du manque de crédits inscrits pour le règlement des charges de personnel du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 au compte 6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance -

En conséquence, afin de pouvoir effectuer les mandats correspondants, le Conseil Municipal décide le transfert de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- diminuer le compte 615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments – d'un montant de 4 000 €,

- pour augmenter le compte 6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance - du même montant.

### **4) – Travaux en-cours –**

#### **❖ Bâtiments**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Le local de l'ancien caveau a été équipé afin de pouvoir être mis en location au 1<sup>er</sup> décembre 2024. Les employés communaux ont réalisé quelques travaux d'aménagement, de peinture et de nettoyage. La cuisine a été équipée d'un piano, d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes et d'une cafetière. Un lave-vaisselle d'occasion a été gracieusement offert par un administré.

La nouvelle enseigne « salle des fêtes » située sur la façade Est, rue Henri Boulay, a été mise en place par l'entreprise Atelier De La Martre de SAINT BENIGNE.

Un devis a été demandé pour le remplacement de l'extracteur d'air par une VMC.

En raison d'une très mauvaise réception du réseau mobile, il est proposé d'envisager une connexion Wifi entre la mairie et le caveau. Un devis sera demandé à un électricien afin de connaître les possibilités et le coût.

Monsieur le Maire présente les différents tableaux stockés dans les archives communales, anciennes cartes postales et photos en noir et blanc de la commune, et dessins sous verre de Monsieur Michel BOUILLOT, en vue de meubler éventuellement les murs du caveau.

Madame BUSSERET Nathalie évoque la possibilité de repeindre en blanc le plafond afin d'obtenir plus de luminosité.

- Bâtiment Ecole – Mairie : les fenêtres du bâtiment de la façade Ouest, sur la place de la mairie sont en très mauvais état côté école, et à repeindre côté mairie. Une déclaration préalable de travaux sera déposée en vue de remplacer les menuiseries de l'école le long de la place de la mairie, côté Ouest.

Un devis a été demandé à l'électricien pour la réparation de la VMC de l'école, qui ne fonctionne plus.

- Illuminations : l'entreprise SMEE a procédé à l'installation des illuminations. Les deux nouveaux panneaux ont été installés, l'un vers la place du marronnier et l'autre vers le lavoir de Bonzon.
- Immeuble Guillemaud : il est proposé d'envisager l'installation de box extérieurs pour les locataires de l'immeuble Guillemaud. Le Conseil Municipal décide d'approfondir cette réflexion pour le prochain budget communal.
- Foyer Rural : il est proposé d'installer un système d'éclairage à détecteur de présence afin d'éclairer la rue du Foyer Rural à la place de la mairie lorsque les personnes rejoignent leur véhicule la nuit. Le Conseil Municipal décide d'approfondir cette réflexion pour le prochain budget communal.

#### ❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Les employés communaux ont rebouché les ornières présentes sur les chemins et procèdent actuellement à remettre en état les chemins forestiers en coupant le bois envahissant les voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de stocker le bois récupéré vers le bâtiment technique communal.

Monsieur Anthony BLANC informe le Conseil Municipal du partage et de l'attribution des lots d'affouages le samedi 07 décembre dernier aux 7 affouagistes.

#### ❖ Equipements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier du Département concernant la subvention allouée à la commune d'un montant de 2 255 € pour l'achat d'équipements pour les sapeurs-pompiers (Achat de 6 BIP, système d'alerte, et de vêtements dont 1 combinaison anti-frelon et 1 pantalon anti-coupure).

### 5 – Sinistre des toilettes publiques du 13 janvier 2024 -

Monsieur le Maire rappelle les actes de vandalisme qui ont eu lieu le 13 janvier dernier sur la commune concernant principalement les toilettes publiques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux convocations devant le tribunal pour enfants, l'une au Tribunal Judiciaire de Bourg en Bresse le mercredi 18 décembre 2024 et l'autre au Tribunal Judiciaire de MACON le mardi 14 janvier 2025, concernant la destruction du bien d'autrui aggravée par deux circonstances.

Monsieur le Maire sera présent à chacune de ses deux audiences afin de représenter la commune et d'obtenir le remboursement de la franchise d'assurance ainsi que des dommages et intérêts symboliques.

### 6 – Vœux de la Municipalité -

Les Vœux de la Municipalité auront lieu le VENDREDI 10 JANVIER 2025 à 19 h 00 au Foyer Rural, accueil des enfants nés en 2024, accueil des nouveaux habitants et de l'ensemble de la population.

### 7) – Questions diverses –

#### ✓ Courrier de Monsieur Richard LETHENET, Président de la Société de Chasse

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur LETHENET Richard, Président de la Société de Chasse « La Diane Mâconnaise » au sujet du système de collecte des déchets de chasse mis en place par la Fédération des Chasseurs de Saône et Loire, et sollicitant un site pour l'installation de 2 containers sécurisés.

Monsieur Didier GAULT fait part des détails et modalités du fonctionnement de cette collecte en partenariat avec une usine de méthanisation basée à ALLERIOT (Saône et Loire), la société COMETH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour l'installation de 2 containers sécurisés au lieudit « les Pierres à Chaux », place du château d'eau.

Monsieur Didier GAULT est chargé de superviser l'installation.

✓ **Visite du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets (SMET 71) à CHAGNY**

Messieurs Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Didier GAULT font part de leur participation à la visite du SMET 71 à CHAGNY le mardi 03 décembre dernier organisée par les services de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois. Cette visite leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement du Centre de Tri et d'échanger sur les enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets non recyclables au sein de notre territoire.

✓ **Population INSEE -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'INSEE concernant la population légale à compter du 1er janvier 2025 soit 602 personnes.

✓ **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers de demande de subvention reçus :

- Association des conjoints – FAVEC 71 – (Face Au Veuvage Ensemble Continuons)
- MFR (Maison Familiale Rurale) de PONT DE VEYLE
- France Alzheimer 71

Ces trois demandes seront traitées lors du vote du prochain budget communal.

Monsieur le Maire présente le courrier de remerciement reçu de la FNACA pour la subvention de 100 € qui leur a été allouée.

✓ **Commission Sociale Communale**

Madame ROUSSET Sylvia, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, fait part du don anonyme reçu d'un montant de 100 € et des remerciements reçus de Monsieur BERNOUX pour le colis distribué.

Séance levée à 20 h 40.